

Réseau SPGD Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

Webinaire de présentation
Du 16 décembre 2020



Programme

Introduction

Le SPGD et le PRPGD

Un réseau SPGD

Des Leviers et des dispositifs

Un appel à Candidatures

La suite

« Règles du jeu » du webinaire



Je coupe mon micro si je n'interviens pas



Je coupe ma caméra si je ne suis pas en train de faire une présentation



Je pose mes questions par écrit dans le chat et demande la parole dans le chat pour qu'on m'ouvre le micro



Je fais des propositions constructives

les règles de l'INTELLIGENCE COLLECTIVE



ÉCOUTER avec **ATTENTION**



PARLER avec **INTENTION**



ÊTRE **BIENVEILLANT**

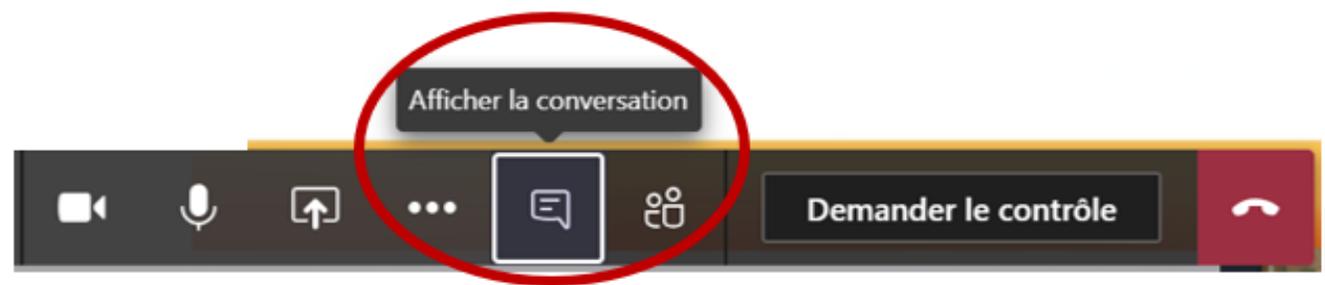
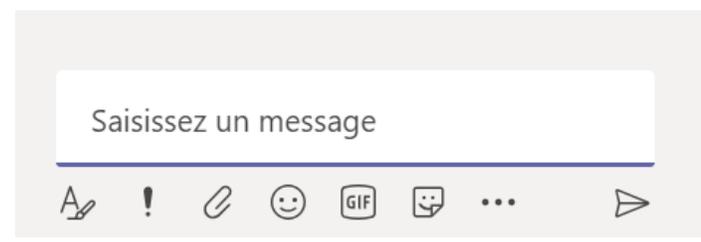
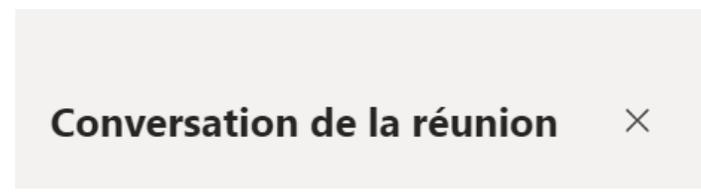
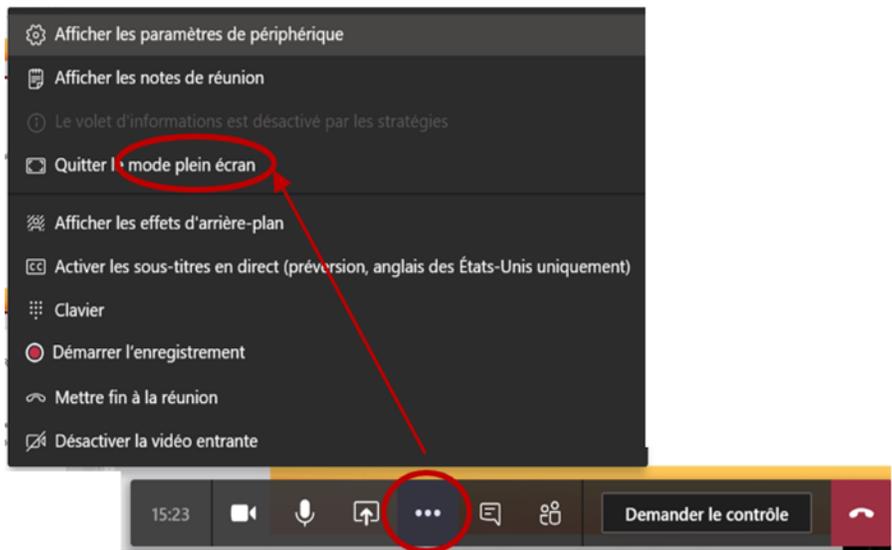


SE FAIRE **CONFIANCE**



RESPECTER le **CADRE**

L'utilisation de Teams



Accueil et propos introductif Agnès LANGEVINE,

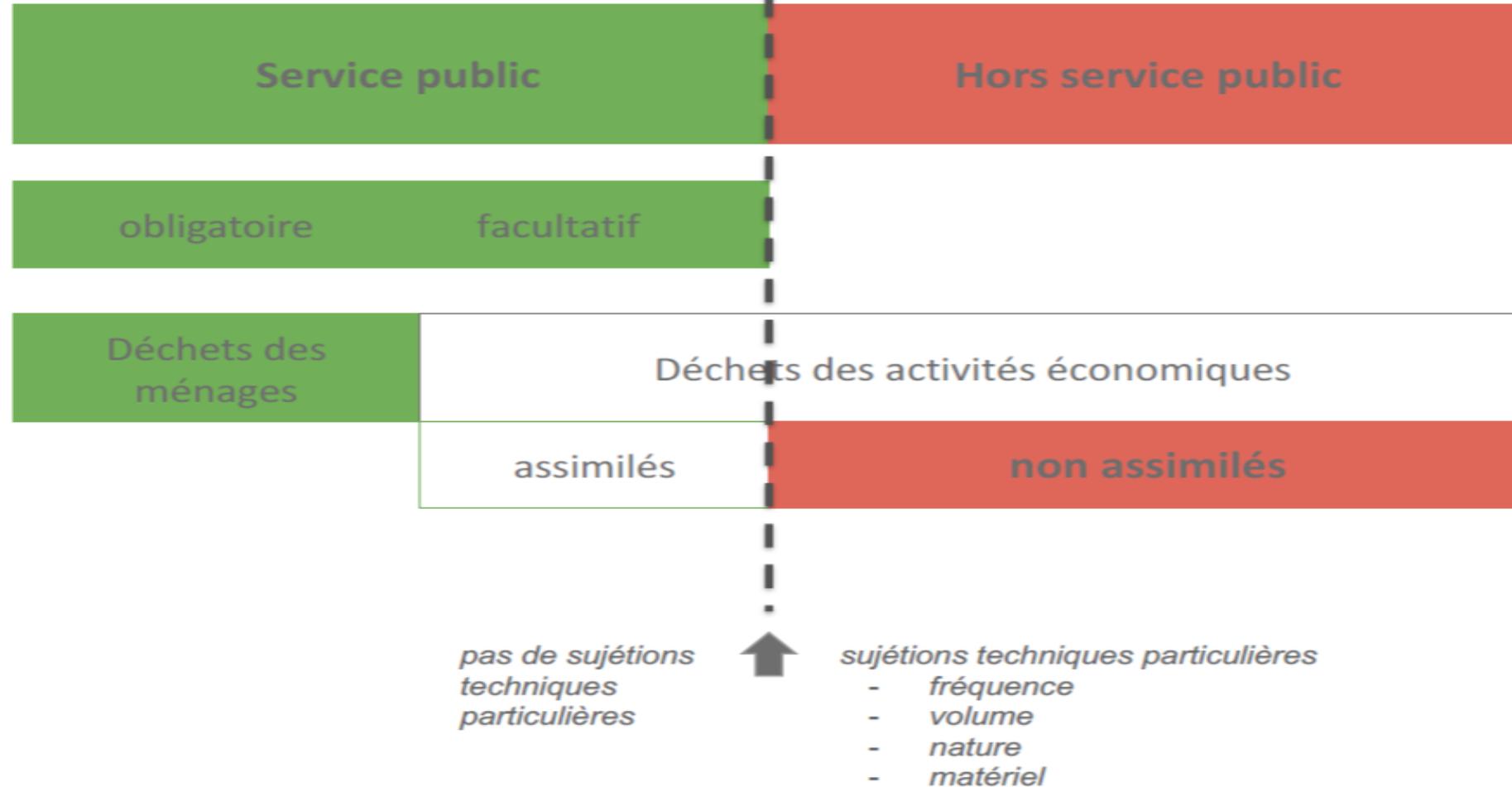
Vice-Présidente en charge de
la transition écologique et énergétique,
de la biodiversité,
de l'économie circulaire et des déchets

Le SPGD et le PRPGD

Les compétences de chacun

- Les collectivités (communes ou communautés de communes, communautés d'agglomérations, métropole ou autres syndicats) ont la responsabilité de la gestion des déchets produits par leurs administrés, mettent en œuvre ou participent à la mise en œuvre du plan régional.
- Les acteurs « professionnels » (entreprises, agriculteurs, artisans, professions libérales, administrations,...) ont la responsabilité de la bonne élimination des déchets qu'ils produisent, mettent en œuvre ou participent à la mise en œuvre du plan régional.
- La Région exerce la compétence obligatoire d'élaboration et de suivi, du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Elle fixe le cap. La Région Occitanie va plus loin en accompagnant les acteurs à la mise en œuvre des actions.
- Les services de l'Etat gardent leurs compétences régaliennes de contrôle et d'autorisation d'exploitation des opérateurs de collecte, de recyclage, de traitement et de stockage.

LE PÉRIMÈTRE DU SPGD



Un plan évalué tous les ans, révisable dans le cadre du SRADDET Concernant l'ensemble des déchets

- Etat des lieux et prospective à 6/12 ans
 - Territorialisation des objectifs de la loi TECV
 - Déclinaison des principes généraux de bonnes pratiques
 - Parc d'installations en mesure de répondre à ces objectifs
 - Plan d'actions différencié selon les parties prenantes, dans le respect des **compétences de chacun**
- > dont un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire



« Coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets »

Des objectifs régionaux
Une ambition et une feuille de route collective et partagée

La portée du PRPGD

Ce que doit faire un Plan

- décliner les objectifs nationaux
- préciser les actions opérationnelles de nature à faciliter l'atteinte des objectifs arrêtés
- identifier les besoins d'installations nouvelles pour mailler le territoire, dans le respect des principes d'autosuffisance et de proximité et dans la limite des capacités réglementaires

Ce que ne peut pas faire un Plan

- imposer des actions aux collectivités qui portent la compétence collecte et/ou traitement
- interdire l'utilisation d'une technique, ou à l'inverse imposer un choix technique
- fermer une installation existante de gestion de déchets ou ne pas en tenir compte dans sa prospective
- après son adoption, bloquer l'ouverture d'une installation non prévue qui serait conforme aux objectifs du plan.

BILAN 2016-2020 / PLAN DECHET ET POLITIQUE DECHETS



LA PRISE DE COMPETENCE

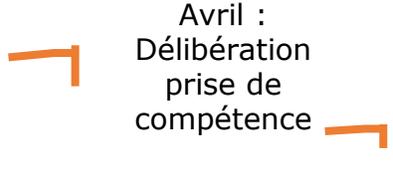
L'ELABORATION DU PRPGD

LA CONCERTATION CCES

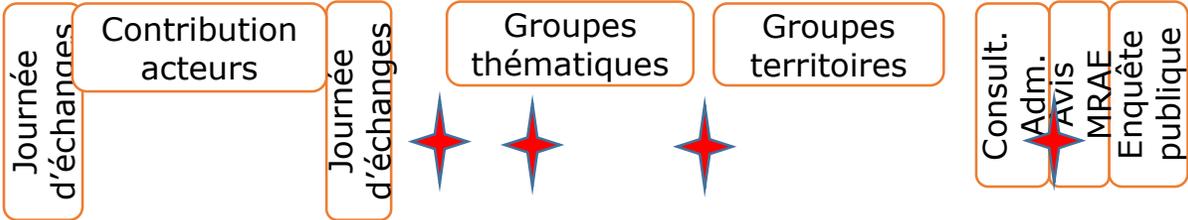
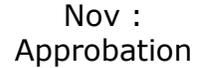
LA MISE EN OEUVRE

LE SUIVI

Analyse d'opportunité et préfiguration



Elaboration PRPGD



Dispositifs d'Intervention / AAP (Biodéchets, BTP, Budget Part)

Le PRAEC / Rencontres techniques / Animation territoriale / Réseaux

Le PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS en chiffres

17 millions de tonnes de déchets sont actuellement produites en Occitanie

NATURE DES DECHETS

Déchets inertes* : 10,6 Mt

Déchets non dangereux non inertes* : 5,6 Mt

Déchets dangereux : 0,5 Mt

PRODUCTEURS DE DECHETS

Déchets du BTP* : 11,4 Mt

Déchets des autres activités éco* : 2,3 Mt

Ménages (hors assimilés) : 2,9 Mt

Déchets d'assainissement : 0,1Mt

NATURE DU SERVICE

Gestion privée ou en interne aux entreprises

Dispositifs de responsabilité élargie du producteur : 0,7 Mt⁽¹⁾

Service public de gestion des déchets ménagers et assimilés : 3,5 Mt

* Estimations

⁽¹⁾ : tonnage identifié incomplet

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Adopté le 14 novembre 2019 en Assemblée Plénière du conseil Régional



1. LA PRISE DE COMPETENCE

- 13 conventions CD/CR
- 1 contrat d'objectifs avec ADEME
- 1 CCES formée (220 membres)

2. SON ELABORATION

- 1 document avec avis positif de la CCES (78%) de mai 2017; Approuvé à l'unanimité lors de l'AP du 14 nov 2019
- Des mémoires en réponse à la consultation administrative, à l'avis de la MRAE, au PV de synthèse des observations de l'enquête publique

3. LA CONCERTATION

- 16 Groupes de travail / Des contributions / 10 Rencontres territoriales / 3 journées d'échanges. Plus de 1000 participants
- Une consultation administrative -169 structures consultées, 37 retours, 157 avis favorables ou réputés favorables, 4 avis favorables avec réserves, 8 sans avis avec remarques)
- Une enquête publique (37 sites d'accueil du public – 750 observations – pl)
- Une campagne de communication)

Le réseau
Cycl'Op
présente
le **PRAEC***
Occitanie

4. SA MISE EN ŒUVRE ET SON SUIVI

- 1 Observatoire; 33 objectifs et 16 indicateurs
- Des dispositifs (5M€/an). 3AAP. 50 projets accompagnés/an
- Des réseaux; Des plates-formes d'échanges



80 personnes mobilisées pour élaborer la première version du PRAEC



1 état des lieux partagé de l'économie circulaire sur le territoire



9 Groupes de Travail (GT) & 5 réseaux

le PRAEC* Occitanie

GOVERNANCE REGIONALE

- 1.1 Définir, organiser, mettre en place des dispositifs d'échange d'information, de biens, de services et un espace de travail collaboratif de pour la communauté d'acteurs de l'EC
- 1.2 Former à l'EC et à ses enjeux

SYSTEMES ECONOMIQUES

- 2.1 Développer l'écoconception des produits, services, et équipements
- 2.2 Accompagner les industriels dans l'utilisation des Matières premières de recyclage (MPR)
- 2.3 Étudier les modèles d'affaires en EC auprès des entreprises régionales
- 2.4 Développer les pratiques de déconstruction, réemploi/recyclage dans le BTP
- 2.5 Développer les pratiques d'économie circulaire dans les systèmes alimentaires et sur les flux de matières organiques

TERRITOIRES

- 3.1 Déployer l'écologie Industrielle Territoriale (EIT) sur les territoires d'Occitanie
- 3.2 Déployer des structures de gouvernance partagée de l'EC à des échelles infra-régionales adaptées.

POLITIQUES PUBLIQUES

- 4.1 Intégrer systématiquement des critères d'EC dans les achats publics
- 4.2 Aménager les dispositifs de financement publics pour favoriser l'économie de fonctionnalité

RECHERCHE ET INNOVATION

- 5.1 Créer un pôle de recherche pluridisciplinaire sur l'EC en Occitanie (PRECO) et une dynamique de recherche en EC

DECHETS

- 6.1 Accroître les actions de prévention des déchets
- 6.2 Développer les Ressourceries / Recycleries / Repair Café
- 6.3 Améliorer la valorisation et la gestion des déchets
- 6.4 Améliorer la prévention et la valorisation des biodéchets

4 raisons d'agir sur le SPGD

1

Diminuer un des principaux budgets de sa collectivité.

2

Anticiper ou mettre en œuvre les profonds changements nécessaires pour améliorer les performances environnementales et maîtriser les coûts du SPGD.

3

Engager sa collectivité dans l'économie circulaire en valorisant les déchets.

4

Répondre aux fortes attentes de la population en matière d'environnement et de fiscalité.



Les principales orientations du plan en matière de prévention des déchets ménagers et assimilés

Développer la tarification incitative

Accompagner les entreprises et administrations dans la réduction de la production de leurs déchets

Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation des objets

Mise en œuvre des PLPDMA

PROGRAMME REGIONAL DE PREVENTION

Repenser la production et l'usage des « déchets verts »

Réduire le gaspillage alimentaire

Réduire la nocivité des déchets et améliorer le tri des déchets dangereux

Limiter la production de déchets du BTP

Trier à la source les biodéchets pour permettre leur valorisation et leur retour au sol : compostage de proximité

Le SPGD comme levier d'actions

Développer la tarification incitative

Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation des objets

Repenser la production et l'usage des « déchets verts »

Réduire la nocivité des déchets et améliorer le tri des déchets dangereux



PROGRAMME REGIONAL DE PREVENTION

Limiter la production de déchets du BTP

Accompagner les entreprises et administrations dans la réduction de la production de leurs déchets

Mise en œuvre des PLPDMA

Réduire le gaspillage alimentaire

Trier à la source les biodéchets pour permettre leur valorisation et leur retour au sol : compostage de proximité



Les principales orientations du plan en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés

Amélioration des performances de collecte sélective

Accompagner les entreprises et administrations dans la gestion de la production de leurs déchets (valorisation des assimilés / Redevance spéciale)

Développement des filières REP

Amélioration tri en déchèterie

Développement de la collecte sélective des biodéchets

PROGRAMME REGIONAL DE GESTION

Amélioration de la valorisation des gravats collectés en déchèterie

Lutter contre les pratiques et les installations illégales

Développement de nouvelles filières

Communication / sensibilisation

Maîtrise des coûts et optimisation du service

- Des objectifs **prévention**
- Des objectifs de **valorisation**
- Des **objectifs combinés** (prévention + valorisation)
- Des **indicateurs**

OBJECTIFS QUANTITATIFS PRPGD / SRADDET (en rouge) ET INDICATEURS DE SUIVI ASSOCIES

			Objectifs PRPGD	Valeurs				Indicateurs de suivi Indicateur d'application SRADDET Indicateur d'incidence/impact SRADDET	Programme	
				Référence (2015) recalculé	2017	+6 ans (2025)	+12 ans (2031)			
P P	DMA	Objectifs globaux	DMA produits : -10% entre 2010 et 2020 -13% entre 2010 et 2025 -16% entre 2010 et 2031 NB : Baisse différenciée entre OM et DO	634 kg/hab.an (636 kg/hab.an en 2010)	632 kg/hab.an	555 kg/hab.an	532 kg/hab.an	Quantités de DMA collectés par type de déchets (kg/hab.an et t/an)		
			Part assimilés dans les OMR : -10% en 2025 et -15% en 2031	22% des OMR = 64 kg/hab.an	Non calculé	57 kg/hab.an	54 kg/hab.an			
			Part biodéchets dans les OMR : -50% en 2025 et -61% en 2031	74 kg/hab.an	Non calculé	37 kg/hab.an	30 kg/hab.an			
			Déchets verts : -20% en 2025 et -25% en 2031	79 kg/hab.an	81 kg/hab.an	63 kg/hab.an	59 kg/hab.an			
			Encombrants : -10% en 2025 et -15% en 2031	109 kg/hab.an	114 kg/hab.an	98 kg/hab.an	93 kg/hab.an			
V a l o r i s a t i o n	DMA	Objectifs globaux	DMA non dangereux non inertes collectés en vue d'un recyclage : 57% en 2031	38%	Non calculé	-	57%	Taux de valorisation matière global des Déchets non dangereux non inertes (%)	Programme Incitative	
			OMA collectées en vue d'une valo matière : 36% en 2025 et 40% en 2031	22% = 82,2 kg/hab.an	23%	36%	40%			
			DO collectés en vue d'une valo matière : 79% en 2025 et 82% en 2031 avec valo gravats collectés en déchèteries : 80% en 2031	63% (gravats 52%)	66% (gravats 49%)	79%	82%			
			Valorisation des assimilés présents dans les OMR : 20% en 2025, 30% en 2031	Non calculé	Non calculé	10 kg/hab.an	13 kg/hab.an			
			Collecte sélective du verre (objectif différencié en fonction des performance de collecte 2015) : +20% pour les territoires avec performance < 30 kg/hab.an, +10% pour les territoires entre 30 et 40 kg/hab.an, +5% pour les territoires > 40 kg/hab.an (en 2031) : +10% de l'objectif d'augmentation 2015-2025)	30 kg/hab.an	30,7 kg/hab.an	34,8 kg/hab.an	35,1 kg/hab.an			
O b j e c t i f s c o m b i n é s	DMA	Objectifs globaux	Capa ISDND : max 1,12 Mt à partir 2020, max 0,8 Mt à partir 2025 (Capa stockage déjà autorisées en 2017 : 1,21 Mt 2025, 0,97 Mt 2031)	1,58 Mt	1,82 Mt	max 0,8 Mt (mais capacités déjà autorisées en 2017 1,21 Mt)	max 0,8 Mt (mais capacités déjà autorisées en 2017 0,97 Mt)	Capacité des ISDND (t/an)	Quantité de DNDNI admis en ISDND (t/an)	
			Capa incinération sans valo : max 429 000 t à partir 2020, max 286 000 t à partir 2025	637 500 t	637 500 t	max 286 000 t à partir 2025	-	Suivi de installations par type d'installations (t/an, %, GWh/an)		Quantité de DNDNI incinérés sans valorisation énergétique (t/an)
			Sous-produits de traitement stockés : -50% en 2025	400 000 t	500 000 t	200 000 t	-	Capacité des UIOM (t/an)		
			OMR : -35% OMR collectées entre 2015 et 2031	290 kg/hab.an	283 kg/hab.an	212 kg/hab.an	188 kg/hab.an	Suivi de installations par type d'installations (t/an, %, GWh/an)		Quantités de DNDNI importés dans des installations régionales et exportés pour traitement hors Région (t/an)
			DO : -60% tout-venant collecté entre 2015 et 2031	56 kg/hab.an	53 kg/hab.an	32 kg/hab.an	23 kg/hab.an			
	DAE	Objectifs globaux	DAE stockés : -50% en 2025	275 000 t	Non calculé	-	137 500 t	Quantités de DAE NDNI identifiés à l'entrée des installations (t/an)		
	DBTP	Objectifs globaux	Sous-produits de traitement stockés : -50% en 2025	400 000 t	500 000 t	200 000 t	-			
DD	Objectifs globaux	Capa ISDD : 265 000 t/an avec "rééquilibrage" entre les 2 sites	265 000 t/an (50 000 t/an + 215 000 t/an)	2017 : 265 000 t/an (50 000 t/an + 215 000 t/an)	265 000 t/an (avec "rééquilibrage" entre les 2	265 000 t/an (avec "rééquilibrage" entre les 2	Suivi de installations par type d'installations (t/an, %, GWh/an)	Quantités de DD importés dans des installations régionales et exportés pour traitement hors Région		



DMA : Vue Globale / Situation / Objectifs du plan

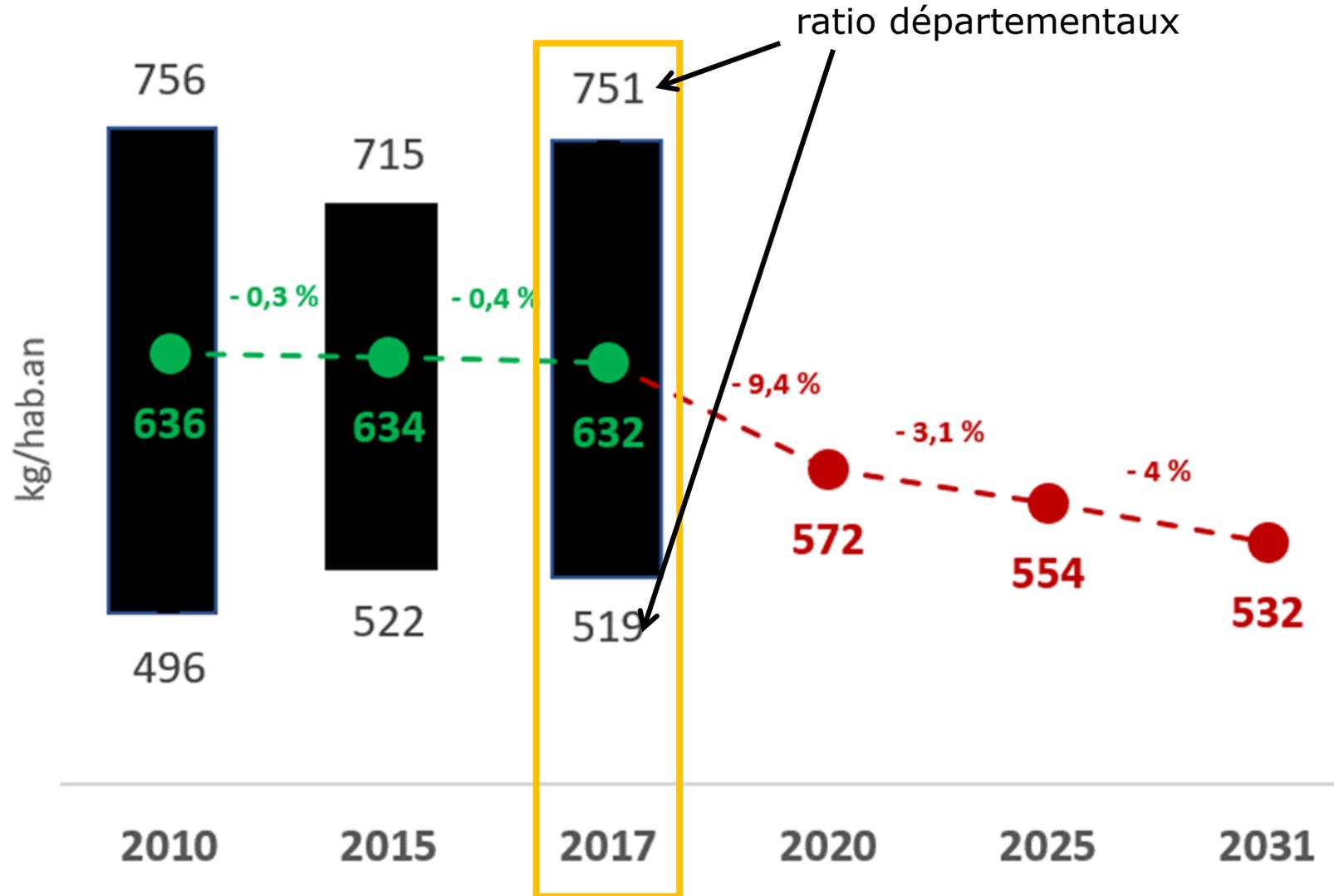
632 kg/hab.an en 2017

→ légère diminution : **-0,4 %**
(634 kg/hab.an en 2015)

Objectif Global Prévention DMA :

- 10 % entre 2010 et 2020
- 13 % entre 2010 et 2025
- 16 % entre 2010 et 2031

(Avec baisse différenciée entre OMA et DO)





DMA : Vue Globale / Situation / Objectifs du plan

3,62 Mt pour 5,73 M habitants pris en charge en 2017 par les collectivités

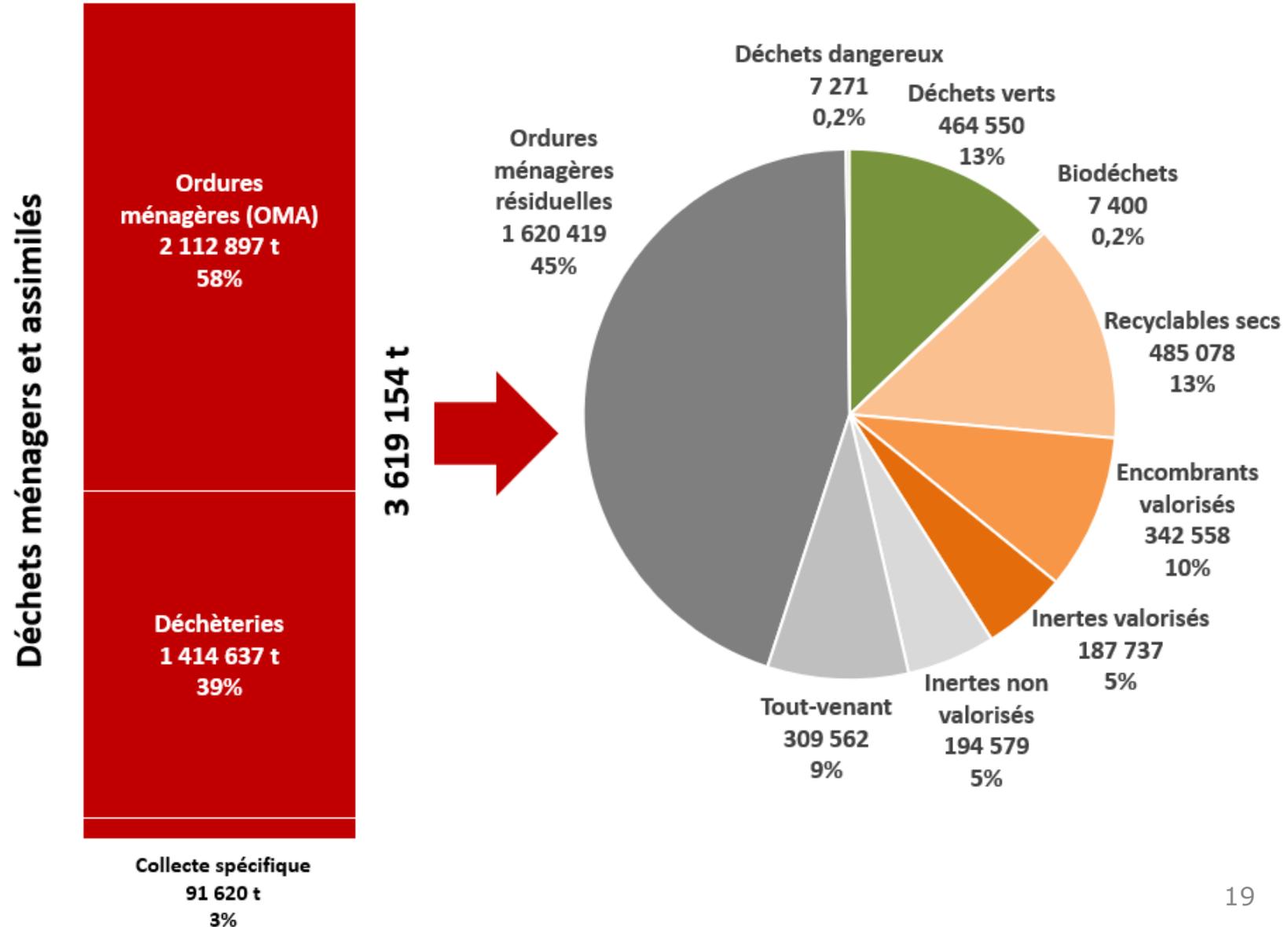
→ **légère augmentation** en tonnage (+1,4 % / 2015)

Dont :

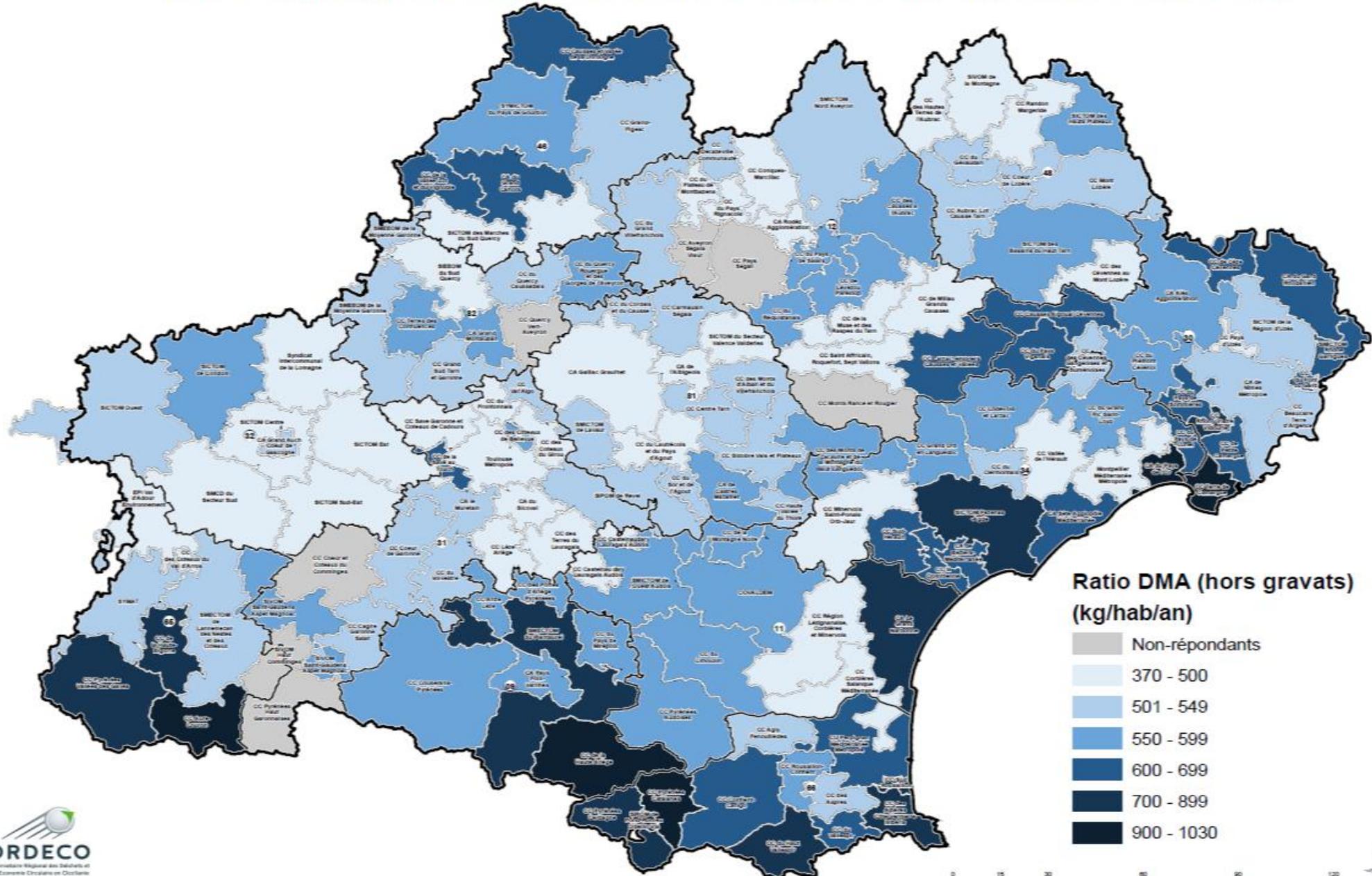
- 42 % orientés vers des filières de valorisation (38% en 2015)

Objectif global DMA ND NI collectés en vue valorisation matière et organique 57 % en 2031

- 58 % considérés comme résiduels (62 % en 2015)

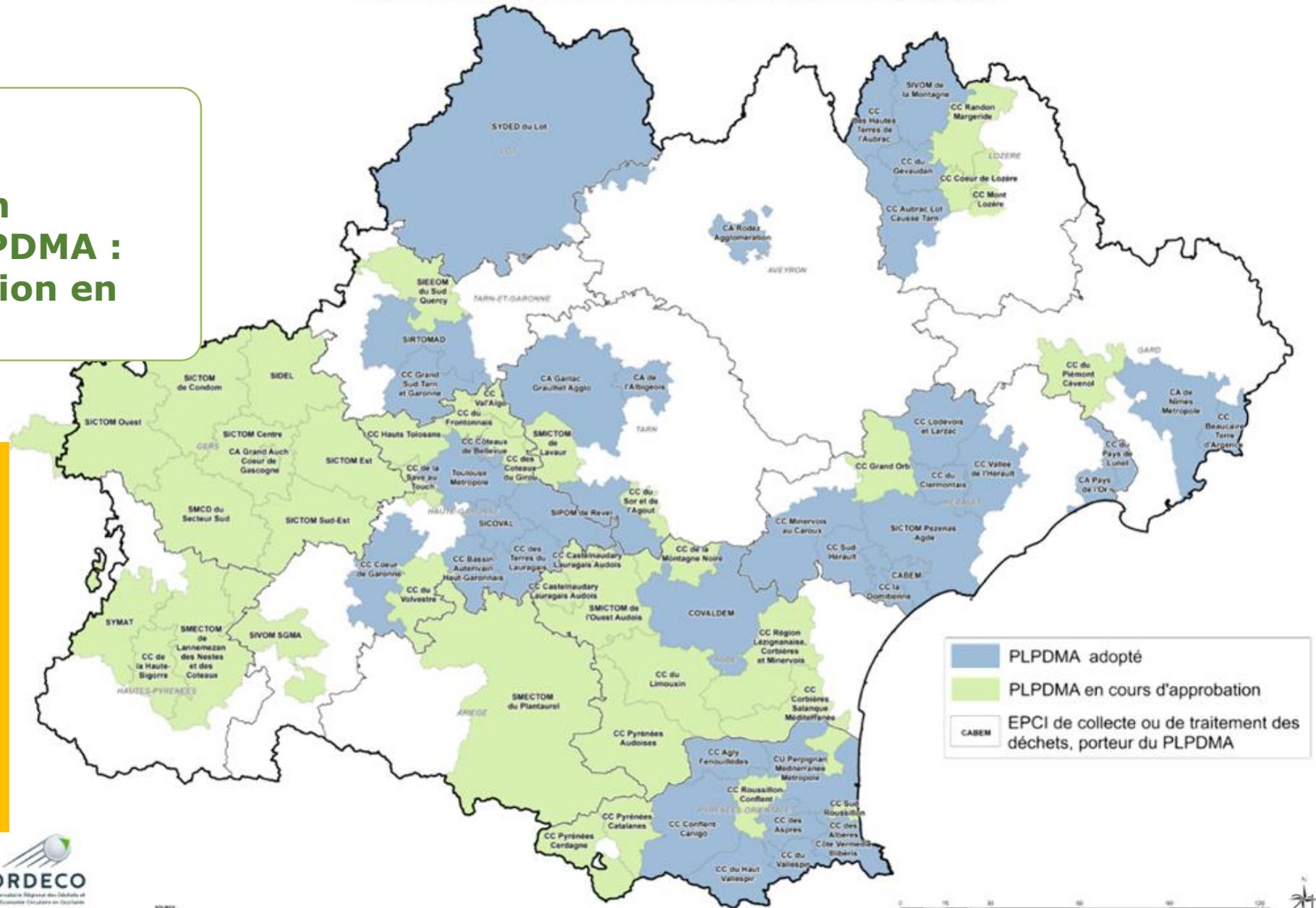


Des
disparités
Ratio de
performa
nce DMA
/ EPCI
2017



Objectif spécifique prévention
Part de la population couverte par un PLPDMA : 100 % de la population en 2020

48% de la population couverte par un PLPDMA en 2019 : 2,84 M habitants (PLPDMA adoptés) + 1,03 M habitants (PLPDMA en cours d'élaboration)





TI

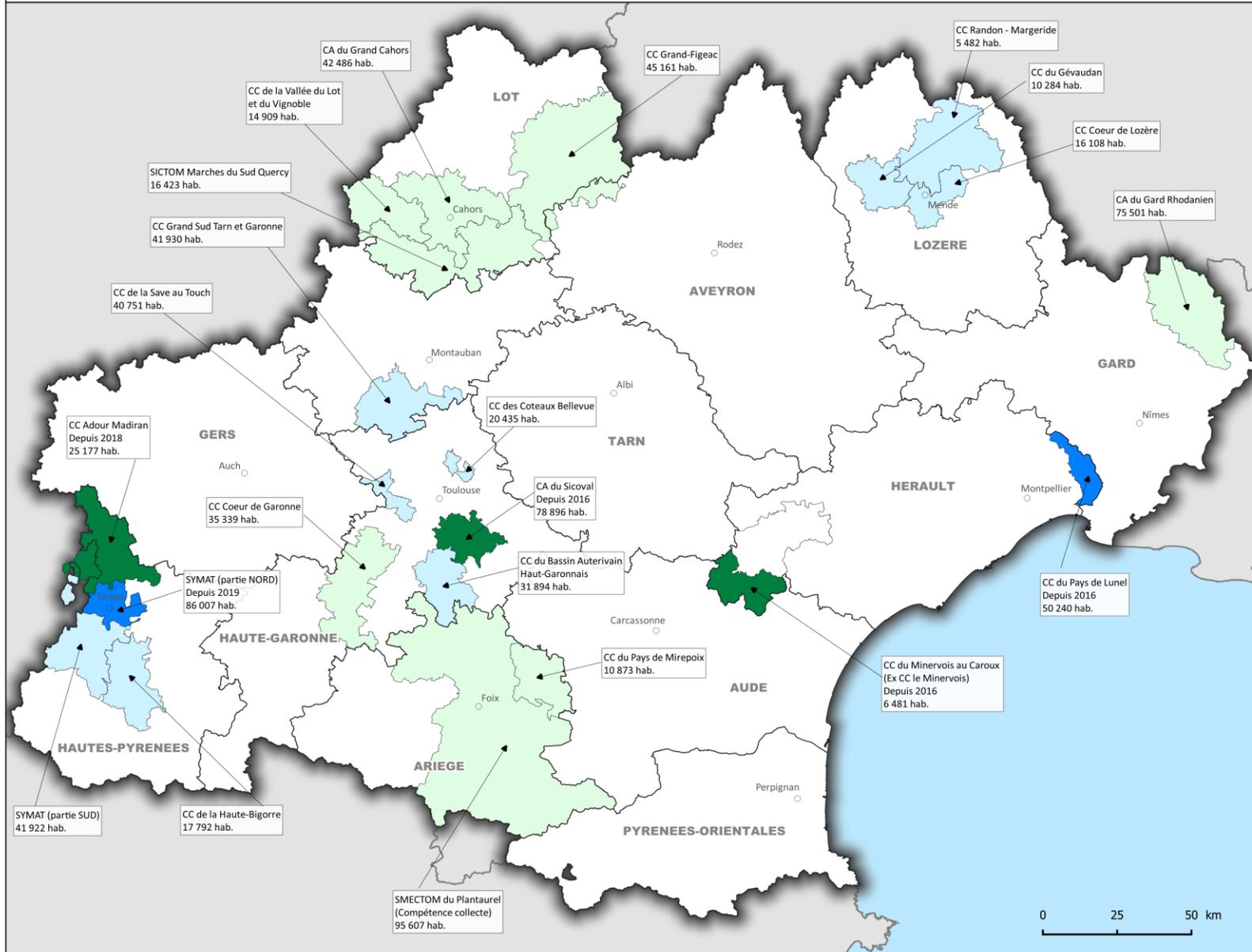


Déploiement de la tarification incitative des déchets en 2019 en Occitanie

Objectif spécifique prévention

Part de la population couverte par une tarification incitative:

- 1,3 M habitants en 2020 (22%)
- 2,1 M habitants en 2025 (37%)



Tarification incitative en place :

RI

TEOMI

= 4.2 % de la population couverte

Tarification incitative en cours :

RI

TEOMI

= 9.5 % de la population couverte



Source : ADEME / Admin-Express-IGN-Version 2.0 / DGCL - Banatic

Réalisation : ADEME BL

Mai 2019



Le coût de traitement des déchets



Le coût⁽¹⁾ 2016 rapporté à l'habitant est de 116€/habitant, il n'a pas augmenté entre 2014 et 2016.

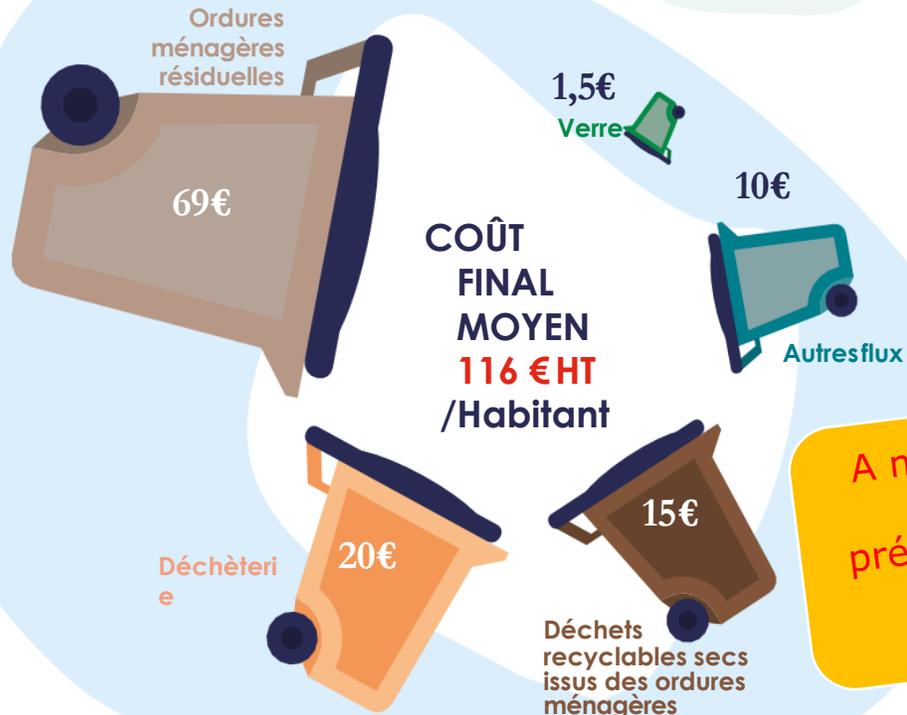
724 M€ PAR AN

coût de fonctionnement⁽²⁾ pour les collectivités.

Dépense de fonctionnement pour la gestion des déchets ménagers pour 1 an en Occitanie

724 M€

1^{er} poste de dépenses de fonctionnement des EPCI



Les flux d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et d'apports en déchèterie représentent

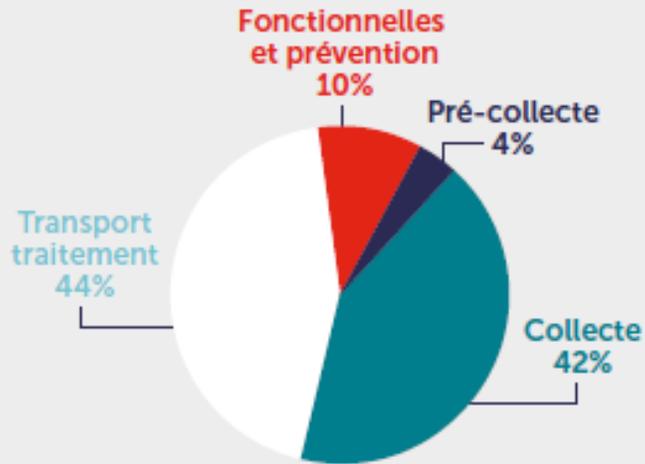
77% DES TONNAGES | **77% DU COÛT**

Ce coût est en moyenne 25% au-dessus du coût moyen du référentiel national⁽³⁾ avec deux particularités :

- un coût de gestion en habitat urbain 1,4 fois plus élevé que la valeur de référence nationale
- un coût de gestion des recyclables hors verre 1,7 fois plus élevé que la moyenne nationale

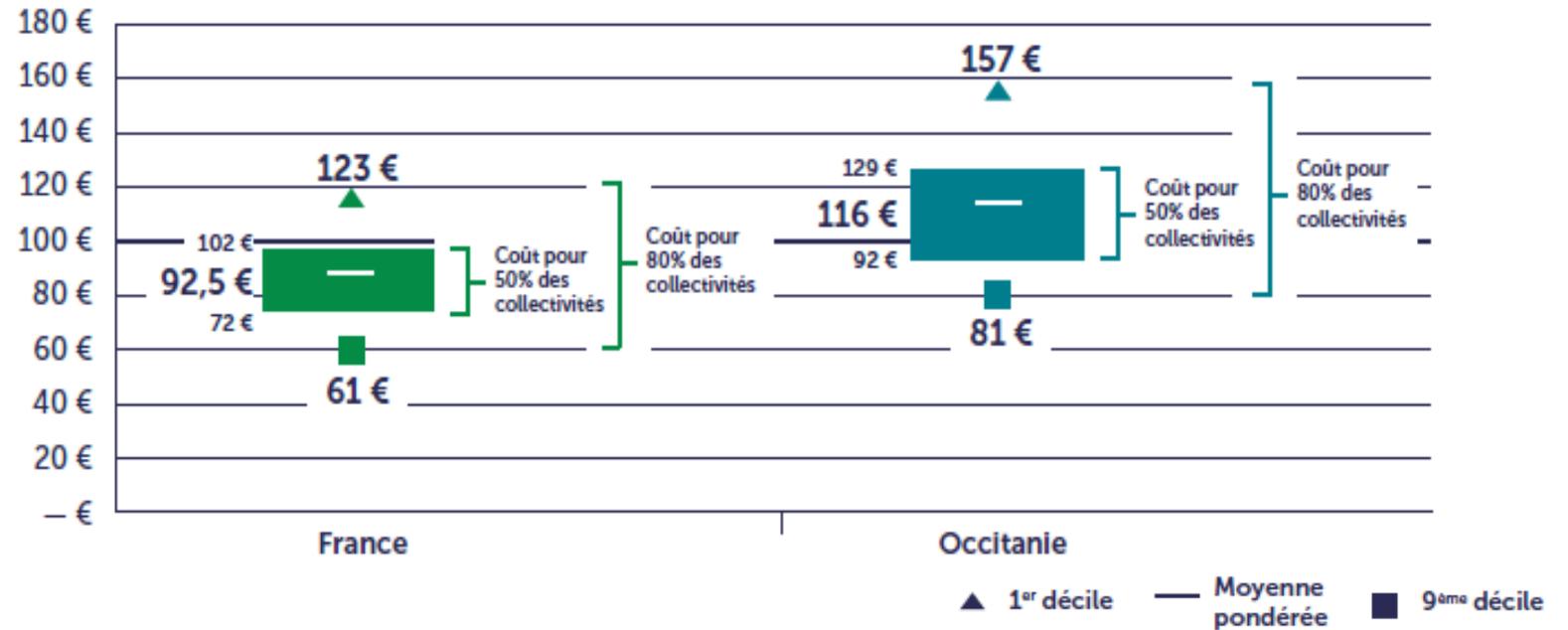


Répartition des coûts aidés par étape technique



Les charges de transport et traitement (44%) sont légèrement supérieures aux charges de collecte (42%). Les charges de structure, de communication et de prévention représentent 10% des charges totales.

Dispersion des coûts aidés tous flux en €/HT/hab.



Coût du service public de gestion des déchets	Moyenne Occitanie (2016)	Moyenne nationale (2014)
	116 €/hab	93€/hab

En région +25% du coût moyen du référentiel national

Un réseau SPGD





Un « Réseau SPGD »

Un constat : une grande disparité des territoires

Une volonté : engager l'ensemble du territoire régional dans la transition

Un existant :

- Des ressources et outils d'accompagnement
- Des réseaux thématiques
- Des initiatives territoriales sur ce volet « réseau animation SPGD »

Une intention : répondre aux besoins de « nouveaux territoires engagés », de construire réseaux

- Un **questionnaire** à venir pour sonder besoin et mettre en place programme
- Un **Appel A Candidatures**



Des Ressources Partenaires



ÉLABORER ET CONDUIRE AVEC SUCCÈS UN PLPDM

Le développement d'une politique ambitieuse de prévention des déchets est un des axes majeurs des politiques déchets depuis plus de dix ans. Éviter de produire les déchets par la prévention et le réemploi, c'est le premier objectif dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets. L'accompagnement par l'ADEME des Programmes Locaux de Prévention (PLP), initiés dès 2009, vise à atteindre un objectif de baisse des ordures ménagères et assimilés via le développement de plans d'actions transversaux et ambitieux.

[Lire la suite](#)



▶ AVANT-PROPOS

▶ MÉTHODOLOGIE

▶ ACTIONS DE PRÉVENTION

▶ RESSOURCES

▶ SYNTHÈSE

▶ PLAN DU GUIDE

▶ GLOSSAIRE

▶ REMERCIEMENTS

▶ MENTIONS LÉGALES

▶ TÉLÉCHARGER LE GUIDE

idealCO Accueil Formations Emplois Type: Formation Rechercher...

MES COMMUNAUTÉS

Non abonné
Interdéchets
Traitement des déchets
Ajouter une communauté

MES CONTACTS

RV Raphaëlle VIENOT

[Cycle nouveaux élus] Quels sont les principaux enjeux du service public d'élimination des déchets pour un nouveau mandat ?

Formation à revoir Durée: 1h30 61 participants

FORMATIONS POUVANT VOUS INTERESSER

- 09/11/2020 16:30 1h30 [Cycle nouveaux élus] : Connaître ses coûts et les...
- 22/11/2019 10:00 2 heures Les déchets suite à la réorganisation intercommuna...
- 18/05/2020 14:00 1 heure Baromètre de la Performance publique : présentatio...

FORMATIONS A VENIR



RUDOLOGIA

pôle compétences déchets

Formation

Les déchets: fondamentaux et rôle de l'élu

24 nov. 2020 au 31 déc. 2021

Étapes

Messages

Tuteurs



0. Présentations

Présentation de Rudologia Guide d'utilisation du module 24 nov.



1. Déchets, les fondamentaux de la politique publique Cette séquence pose les bases de la politique déchets. 24 nov. Vous y trouverez les grandes lois à...



2. L'organisation et le financement du SPGD Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, redevance spéciale, tarification incitative, taxe... 24 nov.

3. Collecte et traitement des déchets

Modes de collecte, fonctionnement d'un centre de tri, valorisation des déchets... Dans cet...

4. La responsabilité élargie du producteur (REP)

La notion de REP, on en entend de plus en plus parler 24 nov. mais qu'est-ce cela signifie exactem...

5. Le service public de demain

En quelques années, le SPGD s'est transformé. Montée 24 nov. de l'économie circulaire, développeme...

6. Vos attentes pour la suite

24 nov.



L'ÉLU, les déchets et l'économie circulaire



Résultats de l'enquête ADEME « collecte » - DONNEES 2017 C.C. des Pyrénées Audoises (Aude)



LES SINOE

62 communes rattachées administrativement

62 communes concernées par la collecte des déchets soit **13 896 hab. en 2017**²

0 hab. pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte²

13 896 hab. pour la collecte des encombrants en porte-à-porte²

EPCI en extension des consignes de tri ? Non

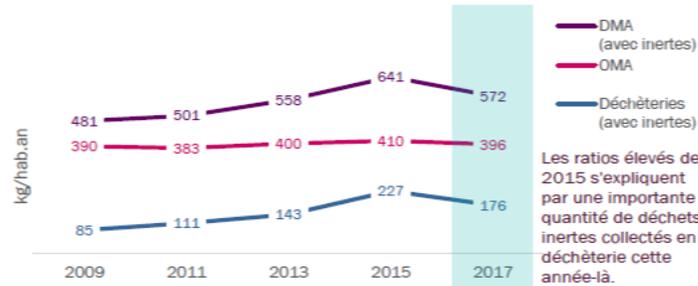
4 déchèterie(s) située(s) sur l'EPCI³

EPCI de traitement des déchets : Covaldem

Mode de financement du SPGD : REOM classique

DONNEES D'HISTORIQUE

Evolution des performances de collecte des DMA, OMA et déchets collectés en déchèteries entre 2009 et 2017⁴



Rappel objectifs PRPGD
DMA (avec inertes) :
-10% entre 2010 et 2020
-13% entre 2010 et 2025

Les objectifs du PRPGD sont régionaux. Les données des collectivités n'étant pas disponibles au niveau régional pour 2010, c'est la moyenne entre 2009 et 2011 qui sera retenue comme valeur de référence.



Appel à projets régional « Soutien aux programmes locaux de mobilisation des élus sur la transition écologique »



Une nouvelle rubrique accompagner les collectivités locales

L'ADEME propose plusieurs outils spécifiques pour aider les collectivités locales.

LA COLLECTIVITE & VALEURS DE COMPARAISON



01
décembre
2020

Objectif 100 % de connaissance des coûts « déchets » en Occitanie !

Suite aux élections municipales, l'ADEME Occitanie renforce son action en matière de connaissance et d'optimisation des performances et des coûts des services « déchets » des collectivités locales.

Dans ce cadre, un marché inédit vient d'être engagé par l'ADEME Occitanie : **580 000 € sur 2 ans pour accompagner les collectivités d'Occitanie. Profitez-en !**

Des réseaux

CITEO

Sensibilisation des
nouveaux élus

Animations sur mesure et
partage d'expériences

Réseau des Techniciens

Réseau des Communicants

Réunions thématiques

Ateliers collaboratifs

Journées d'études



Barcamp et DoTank
pour booster l'innovation

Les Communautés:

- Biodéchets
- Groupe Achats Durables
- Le réseau BTP
- Le réseau EIT Occitanie
- **Le futur réseau SPGD**



Réseau **A3P**™

 **Réseau**
Compost *Citoyen*
Occitanie





Des initiatives territoriales sur ce volet « réseau animation SPGD »

- Des échanges informels entre EPCI
- Des échanges plus formels en lien avec EPCI traitement ou pas
- Mission d'appui aux adhérents (Tarn)
- Réunions trimestrielles (Sydom)
- Réunions thématiques sur plusieurs territoires (TI 12 et 48) ayant des typologies similaires
- Réunions thématiques prévention avec le conseil départemental (Hautes-pyrénées)
- Appui « AMO » de l'EPCI traitement pour mise en place TI ou élaboration PLPDMA (SYDED du Lot, Decoset)
- Des initiatives mutualisées pour schéma biodéchets et/ou étude caractérisation
- Des Maîtrises d'ouvrages publiques mutualisées pour réemploi (SYDETOM)
- ...



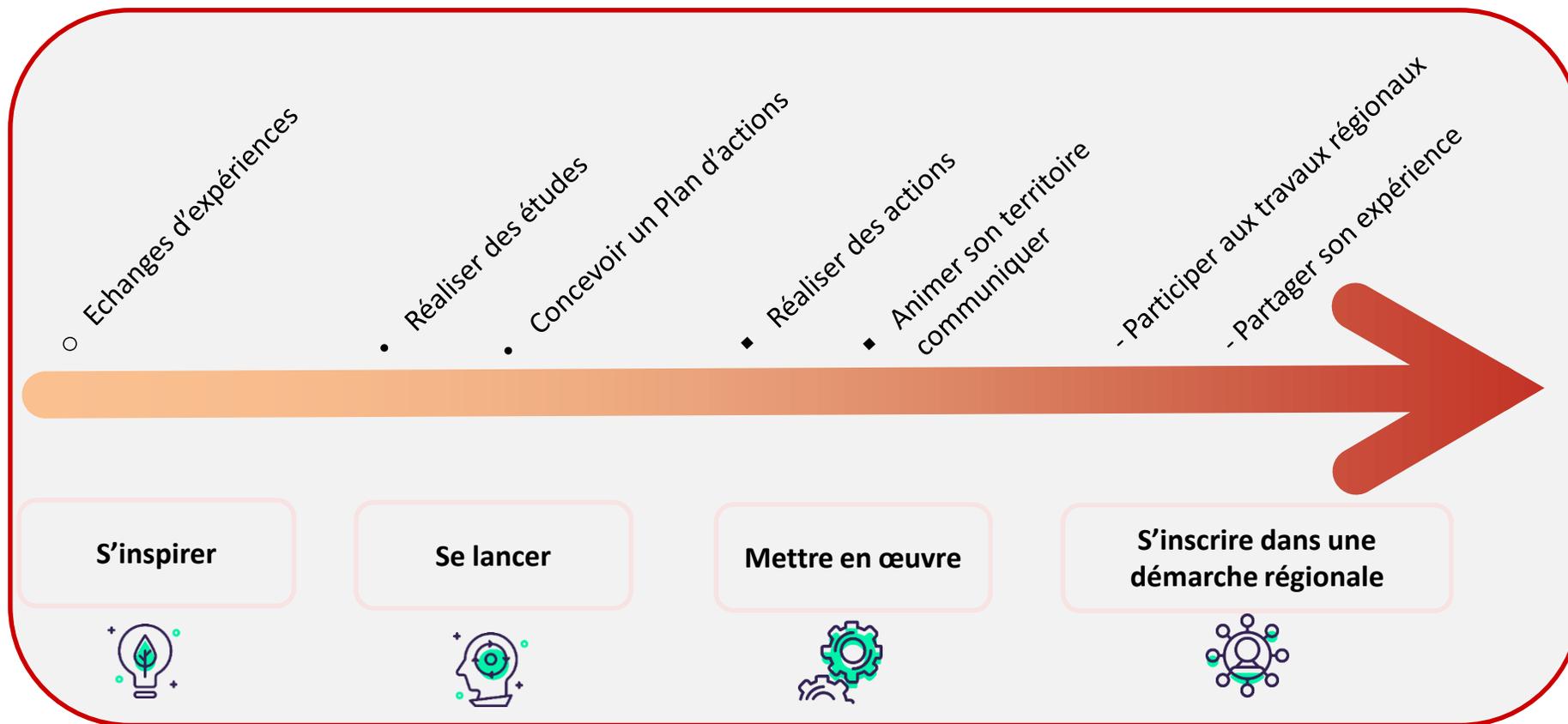
Un questionnaire à venir pour sonder besoin et mettre en place programme

- Cible Elu et techniciens
- Votre niveau connaissance des outils, ressources et réseaux / Votre utilisation et votre envie d'utilisation
- Votre niveau de partage d'expérience
- Votre souhait et besoin d'échanges et partages d'expériences entre EPCI sur les sujets « prévention et gestion SPGD » / Sur quels thèmes ?
- Sous quelle forme (Webinaire ? réunion en local avec EPCI voisin ? A quel moment ? Réunion centralisée ou décentralisée avec EPCI de même typologie ? Autres ?
- D'autres besoins à faire remonter ?

Des leviers pour agir et des
dispositifs d'accompagnement

Un Appel à Candidature

Comment s'engager dans l'économie circulaire ?





Se lancer, quelles actions ?

CITEO

Etudes de reconversion des centres de tri

Kit méthodologiques technique et comm :

- Réduction de fréquence
- Collecte de proximité
- Simplification du geste de tri
- Centres de tri



ADEME

REGION

Etude d'optimisation du service public de gestion des déchets (SPGD)

Etude de caractérisation des déchets (MODECOM)

Schéma directeur de gestion des biodéchets - étude préalable au tri à la source des biodéchets des ménages

Étude de faisabilité de la tarification incitative

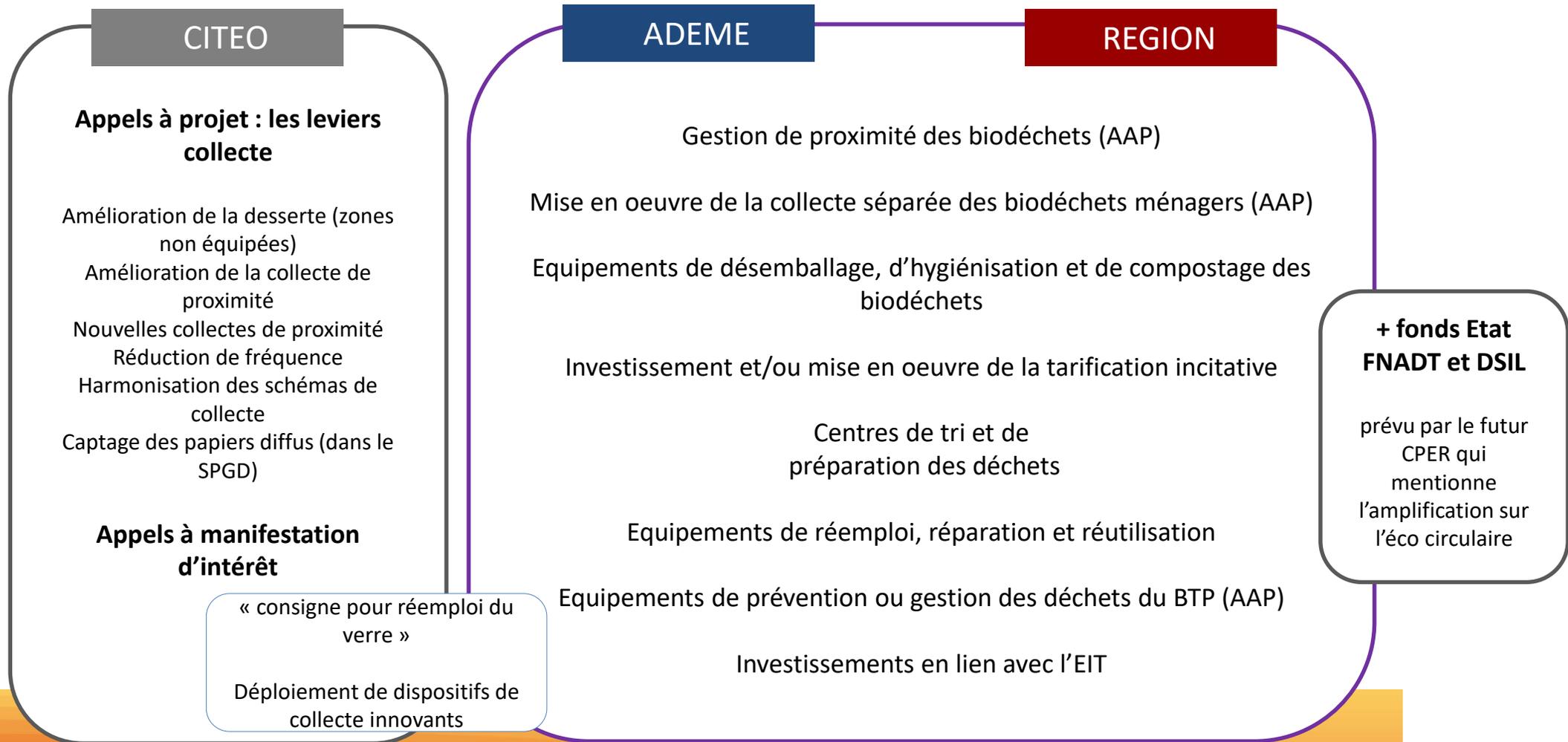
Diagnostic et accompagnement d'une démarche territoriale d'économie circulaire (référentiel EC)

Etude préalable à un investissement de réemploi, réparation et réutilisation

Étude d'une démarche ou projet d'alimentation durable



Mettre en œuvre des actions





Les étapes clés d'un projet

Rôle de la Collectivité

- Prise de décision politique
- Montage technique du projet
- Prise de contact avec les financeurs
- Demande d'accompagnement pour réaliser les études
- Réalisation des études
- Communication des conclusions
- Demande d'aides pour la réalisation des investissements
- Réalisation des investissements
- Bilan qualitatif et quantitatif
- Partage d'expérience



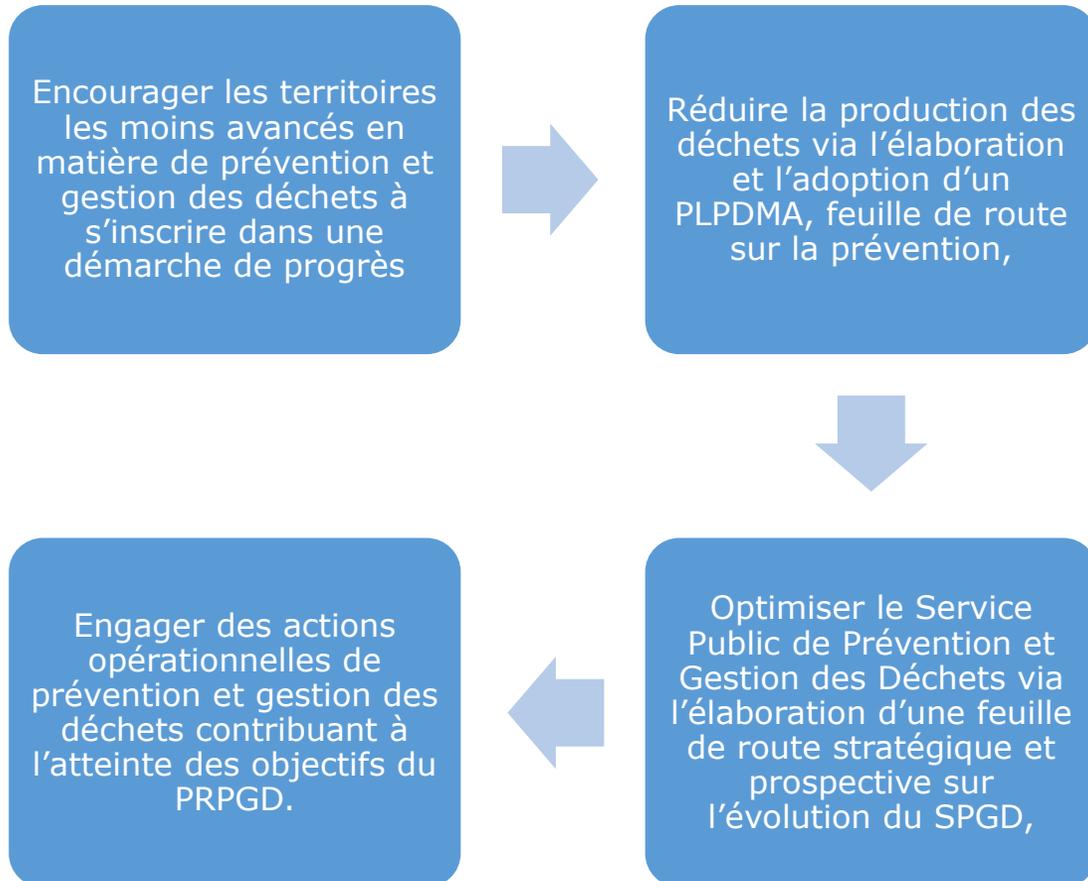
Rôle des financeurs

- Information - Sensibilisation
- Appui technique
- Instruction de la demande d'aide
- Notification de l'aide attribuée
- Paiements avance – acompte - solde
- Suivi de la réalisation
- Valorisation



Un Appel à Candidature

Objectifs



Bénéficiaires

L'AAC s'adresse :

- aux EPCI à compétence collecte ou collecte et traitement
- N'ayant pas bénéficié d'aides de l'ADEME dans le cadre des AAP « Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (ZDZG) ou « Territoires Economes en Ressource » (TER) ou Tarification Incitative
- hors Communauté d'Agglomération, Communauté Urbaine et Métropole ou territoire comprenant ces intercos

Objectifs : 12 nouveaux territoires lors de la session 2021



Des engagements

4 Obligatoires :

- Élaboration et adoption PLPDMA
- Formation
- Suivi des coûts
- Rapport annuel

3 complémentaires parmi une dizaine

- Définition stratégie d'optimisation du SPGD
- Définition stratégie déploiement tri à la source des biodéchets
- Suivi indicateurs
- Actions opérationnelles (optimisation collecte, tri à la source biodéchets, sensibilisation usagers, réemploi...)
- ...

Des Modalités d'accompagnement

Le soutien financier de la Région se décline en :

- Une aide à la création d'un poste de chargé de mission prévention et gestion des déchets pendant 12 mois (reconductible 1 fois)
- Le soutien à des prestations complémentaires d'études et d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de progrès
- Le soutien à l'achat d'outils de reporting du service (investissements matériels)

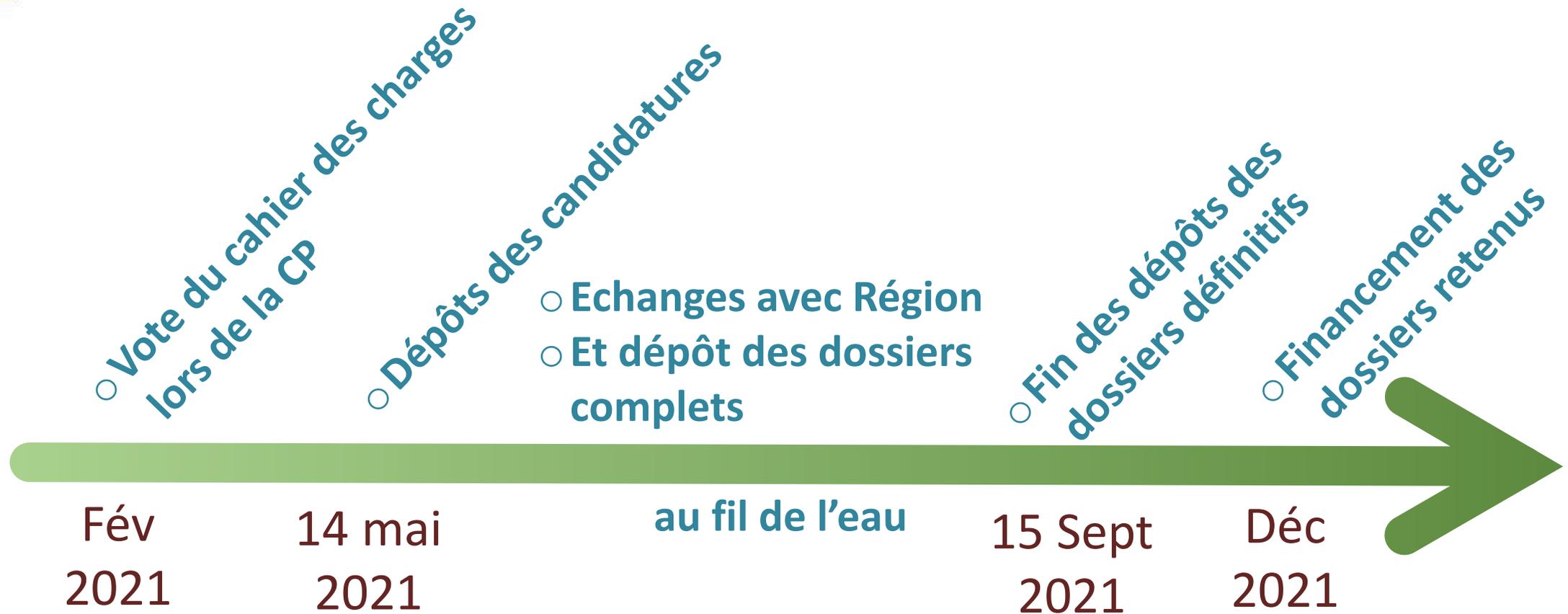
Des Modalités d'évaluation

Les dossiers de candidature seront évalués sur la base des critères suivants :

- La situation du territoire en matière de production et traitement des déchets
- Le niveau d'avancement de l'élaboration du PLPDMA
- Les moyens humains dédiés au SPGD : effectif et organigramme actuel, organigramme cible
- Le niveau d'ambition des engagements de progrès pour les 24 mois à venir
- Les modalités de suivi du projet

La Région s'attachera à apporter un accompagnement technique appuyé aux lauréats afin de leur faire profiter des retours d'expériences et des expertises disponibles sur le sujet et mettra à leur disposition tous les systèmes d'aides financiers disponibles afin de mettre en place les autres projets du territoire

Modalités de candidature / Calendrier



Objectifs : 12 nouveaux territoires lors de la session 2021

4 arguments imparables

S'engager dans l'optimisation du SPGD, c'est ...



Une réponse à la maîtrise des **dépenses de gestion des déchets**, un des principaux budgets de la collectivité.



Un engagement vers un **meilleur service public**, dont les résultats effectifs peuvent être valorisés auprès des élus et des habitants.



Des **gains environnementaux réels** : moins de déchets collectés et plus de déchets valorisés.



Un **outil gratuit**, la matrice des coûts, qui **s'adapte à toutes les collectivités** et donne un cadre de référence national pour piloter son service déchets. Profitez en !



La suite

Communauté
SPGD Cycl'op

Annuaire /
Réseau /
Agenda

Analyse retours
questionnaires
pour construire
programme

Lancement
Appel à
Candidatures

Lancement
programme
avec
Webinaires
ciblés,
réunions
locales,
réunions
techniques,
thématiques

.....

Vos interlocuteurs

Le Service Déchets et Economie Circulaire à **Toulouse** et **Montpellier**

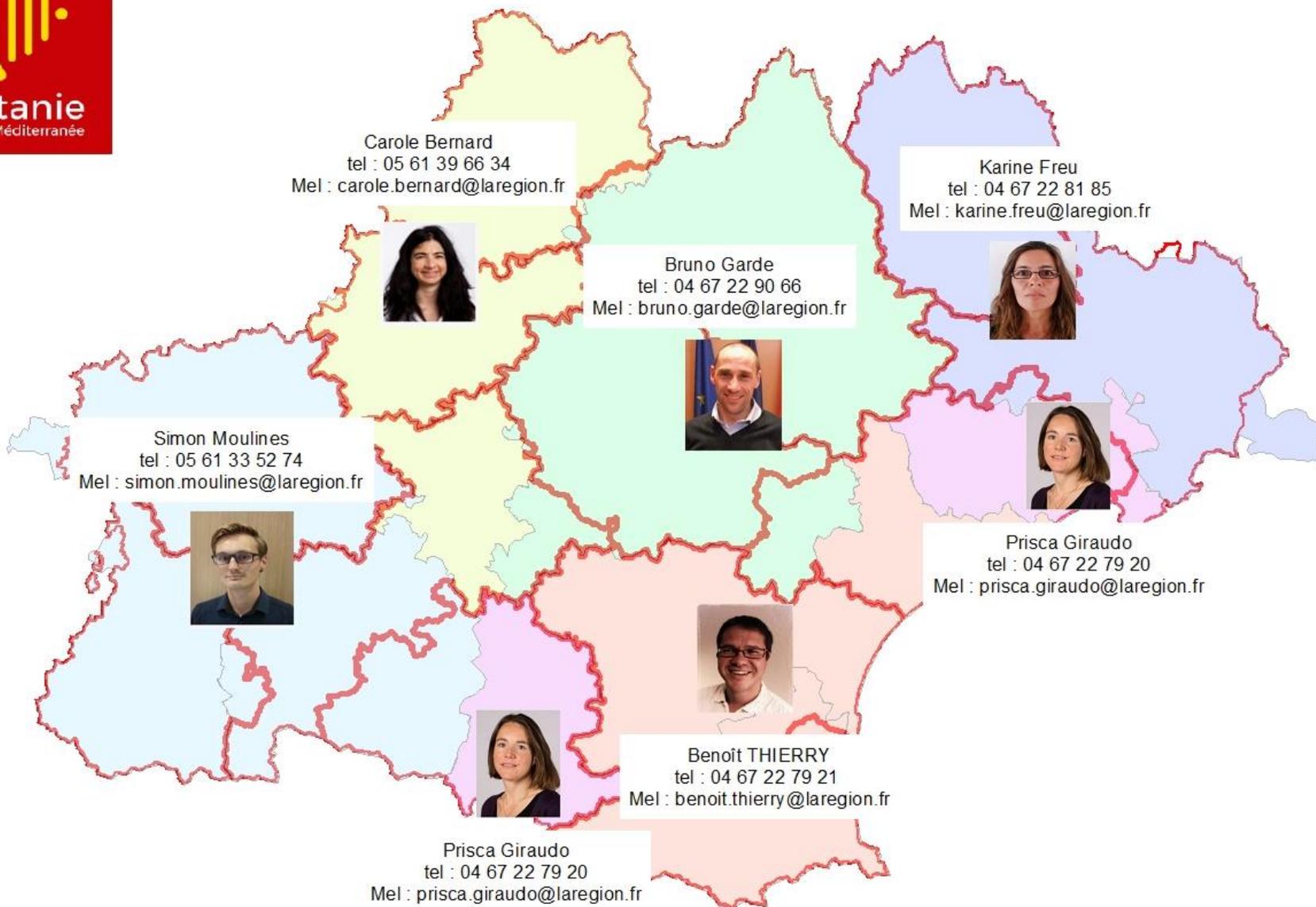
- **Simon Moulines** - Responsable de service (coordination PRAEC / GT recherche / juridique / 32-65-31 S – 090) : simon.moulines@laregion.fr
- **Carole Bernard** (Déchets organiques / Observation / Economie de la fonctionnalité / 31 N-46-82) : carole.bernard@laregion.fr
- **Karine Freu** (Exemplarité / GT marchés publics / Déchets du BTP / 30-48): karine.freu@laregion.fr
- **Bruno Garde** (Déchets dangereux / filières et recyclage / écoconception / 12-81): bruno.garde@laregion.fr
- **Prisca Giraud** (Prévention / TI / Education / Réemploi / Communication / 34 E – 09 E): prisca.giraud@laregion.fr
- **Benoît Thierry** (Littoral / filières et recyclage / EIT / 11-34 O-66) : benoit.thierry@laregion.fr

Plateforme d'information Région : <http://gecco.laregion.fr/share/page/site/plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets/dashboard>

- Identifiant : plan_regional_dechet
- Mot de passe : region

Nos Partenaires :





Merci de votre attention
